



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

LE CANAL SEINE-NORD EUROPE ET LE TERRITOIRE AGRICOLE DE LA SOMME

DÉCEMBRE 2020

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

DU CANAL SEINE-NORD EUROPE, DE COMPIÈGNE À AUBENCHEUL-AU-BAC

Longtemps débattu, le Canal Seine-Nord Europe s'apprête à devenir réalité dans les territoires et dans votre vie quotidienne.

Long de 107 kilomètres, il reliera le bassin de la Seine aux grandes voies fluviales du nord de la France et de l'Europe, et concrétisera la liaison Seine-Escaut, premier réseau fluvial européen à grand gabarit.

De Compiègne dans l'Oise jusqu'à Aubencheul-au-Bac dans le Nord, le Canal Seine-Nord Europe est ancré dans les territoires des Hauts-de-France.

UN PROJET, 5 OBJECTIFS

+ **RELIER** le réseau fluvial français au réseau européen à grand gabarit.

+ **DÉVELOPPER** le transport fluvial, mode de transport plus écologique, pour réduire le trafic routier.

+ **RENFORCER** la compétitivité des productions agricoles et industrielles, grâce aux coûts de transport réduits du fluvial, facteur de pérennité des entreprises et donc d'emploi.

+ **AMÉLIORER** l'attractivité des régions desservies par le réseau fluvial Seine-Escaut (lien fluvial du Havre, à Dunkerque et la Belgique en desservant la Normandie, l'Île-de-France et les Hauts-de-France) pour de nouvelles implantations industrielles et logistiques (produire davantage en France).

+ **AUGMENTER** le potentiel des ports maritimes par de nouveaux débouchés de navigation.

LE CANAL EN BREF DANS LA SOMME



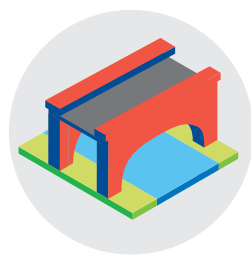
45 KM DE CANAL

entre Ercheu
et Étrécourt-Manancourt



26 COMMUNES

traversées



17 PONTS

routiers



7 PONTS

routiers inférieurs



2 PONTS-CANAUX

franchissant l'A29 et la Somme



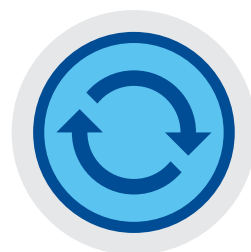
4 QUAIS

ou ports intérieurs



2 PORTS

de plaisance



3 BASSINS

de virement

UN CANAL ANCRÉ DANS LE TERRITOIRE

LIMITER L'IMPACT SUR LE FONCIER AGRICOLE

Pour réaliser les études d'avant-projet, la Société du Canal Seine-Nord Europe a chargé les maîtres d'œuvre d'optimiser le projet issu de la Déclaration d'Utilité Publique. Cette phase d'optimisation a été menée en concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes du projet, dont les représentants de la profession agricole. L'un des objectifs était de limiter l'impact du canal sur le foncier et sur l'activité agricole. Le dialogue territorial entrepris a permis de recueillir les avis et d'intégrer autant que possible cet enjeu dans le projet.

- + **Une partie du tracé du canal a été modifiée afin de rendre plus rectiligne, réduisant de fait la consommation de foncier agricole.** Le repositionnement de certains équipements utiles à la navigation (bassins de virement des bateaux, bassins anti-intumescence, etc.) a été étudié afin de répondre aussi à cet objectif.
- + **Des aspects significatifs du projet ont été revus pour limiter le volume des déblais à mettre en dépôts définitifs.** Ainsi, l'écluse prévue initialement à Campagne a été déplacée pour être positionnée à Catigny. Cette relocalisation s'accompagne d'un rehaussement du niveau du bief numéro 3 (entre Catigny et Noyon), de 1,5 m. L'économie de matériaux à mettre en dépôt calculée au moment des études d'optimisation était ainsi de l'ordre de 3 millions de m³ de matériaux au total (1,1 million de m³ pour le rehaussement du bief et 1,8 million de m³ pour le déplacement de l'écluse).
- + **Tout au long des études, les propositions de localisation des dépôts faites par la profession agricole ont été analysées et prises en compte autant que possible.** Dès lors, la localisation et la forme des dépôts proposées sont aujourd'hui le résultat d'un compromis trouvé avec les représentants de la profession agricole, les experts agro-pédologues et les élus.

- + **Les rétablissements routiers ont également été étudiés pour minimiser les délaissés et configurer des parcelles aisément cultivables.** Il est à noter que les fonctionnalités agricoles des routes ont été préservées : les voiries ont été dimensionnées de manière à permettre le passage des engins agricoles, y compris pour les passages inférieurs sous le canal.

UN CANAL QUI SE PRÉCISE GRÂCE AU DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

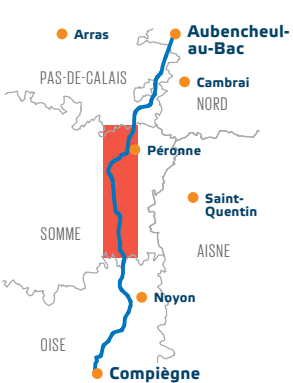
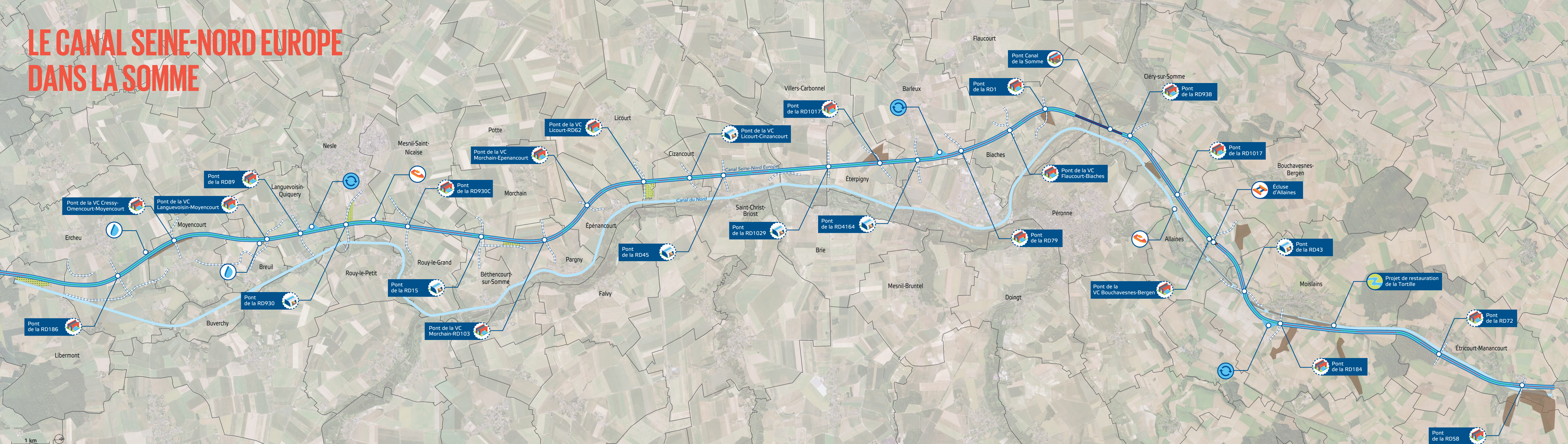
Les études et les échanges avec les acteurs du territoire (maires, élus et la profession agricole en particulier) durant toute l'année 2020 ont permis de préciser le tracé et les mesures d'insertion du Canal Seine-Nord Europe notamment en :

- + limitant l'emprise de l'ouvrage et donc l'impact sur les terres agricoles et sur l'environnement naturel ;
- + adaptant au mieux les rétablissements routiers aux besoins du territoire ;
- + améliorant l'insertion paysagère et environnementale du Canal Seine-Nord Europe avec la réalisation de berges écologiques, de plantations, ou encore de cheminements doux le long du canal.

De nombreux aspects du projet du Canal Seine-Nord Europe restent encore à préciser lors des prochaines phases d'étude, en concertation avec le territoire : aménagement des berges et des accès, insertion paysagère, organisation des travaux...



LE CANAL SEINE-NORD EUROPE DANS LA SOMME



Le projet Canal Seine-Nord Europe

- Canal Seine-Nord Europe
- Canaux et cours d'eau existants
- Limites communales
- Route à créer / à adapter
- Terrain de dépôt remis à l'agriculture
- Terrain de dépôt paysager
- Section en remblais
- Section en déblais
- Ponts routiers créés
- Ponts routiers inférieurs créés
- Pont-canal
- Restauration de rivière
- Bassin de virement
- Écluses
- Annexe hydraulique
- Port/Escale de plaisance

Septembre 2020

Les aménagements représentés sont susceptibles d'évoluer dans les prochains mois, avec la finalisation des études d'avant-projet et la concertation avec le territoire. La localisation des zones de dépôt de matériaux excédentaires font encore l'objet d'échanges avec les acteurs locaux notamment pour les secteurs d'Eterpigny, Moyencourt et Nesle.

UN PROJET QUI SE PRÉCISE EN CONCERTATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE

Depuis le début des études d'avant-projet en mars 2020, la Société du Canal Seine-Nord Europe a travaillé de concert avec la profession agricole, afin d'intégrer ses besoins à la conception du projet et de l'enrichir de sa connaissance du terrain.

Partie intégrante de la concertation, le monde agricole a pu s'exprimer à l'occasion de différentes rencontres d'information ou séances de travail sur des sujets plus précis en lien avec l'activité agricole dans la Somme :

- + **des réunions de présentation et d'échanges** sur le projet avec les élus et des techniciens des organisations professionnelles agricoles de la Somme ;
- + **des réunions avec les agro-pédologues de la Chambre d'Agriculture de la Somme** pour travailler sur les dépôts de terre (localisation, pente des talus, hauteur, épaisseur...) ;
- + **participation de la profession agricole** aux réunions de concertations avec les communes et intercommunalités ;
- + **rencontres avec les géomètres experts** en charge de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) auprès du Département de la Somme.

Ces rencontres ont permis de préciser le projet dans la Somme sur plusieurs sujets :

- + **définition du tracé du canal** ;
- + **localisation et destination des matériaux excédentaires** ;
- + **adaptation des rétablissements routiers et hydrauliques** ;
- + **modalités d'insertion environnementale**, notamment les berges lagunées et les plantations ;
- + **détermination des ouvrages utiles à la navigation** : quais, bassin, ports, écluses...

Des rencontres associant les exploitants agricoles seront organisées au **premier trimestre 2021**, en tenant compte de l'évolution des contraintes sanitaires.

À NOTER

La répartition des matériaux excédentaires est encore à l'étude à ce stade. La terre pourra être restituée aux agriculteurs (objectif prioritaire de remise en culture des terrains) et/ou utilisée pour l'aménagement paysager ou écologique du canal.



ZOOM SUR LES ZONES DE DÉPÔT DE MATÉRIAUX EXCÉDENTAIRES



POURQUOI ?

Les matériaux issus du creusement du canal qui ne sont pas utilisés pour la création des remblais seront mis en dépôt définitifs.

DES DÉPÔTS EN PRIORITÉ REMIS À L'AGRICULTURE

La Société du Canal Seine-Nord Europe s'engage à ce que les sols recevant les dépôts de terre soient restitués à l'agriculture autant que possible. Les dépôts qui ne seront pas remis à l'agriculture seront utilisés pour l'aménagement paysager des bords du canal. Il y aura ainsi deux types de dépôts :

- + **Dépôts remis à l'agriculture** : les couches de sols seront stockées temporairement sans mélange, et remises dans le respect de l'ordre originel sur la zone de dépôt définitif. À terme, le but est de restituer aux exploitants agricoles volontaires des terrains dont le potentiel agronomique est préservé.
- + **Dépôts paysagers** sur des terrains qui se retrouvent enclavés, ou sur des petites parcelles jugées difficilement exploitables pour l'agriculture. Ces dépôts participent à l'insertion paysagère du canal.

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la construction du Canal Seine-Nord Europe, nous rappelons que les emprises des dépôts de matériaux excédentaires sont incluses dans l'emprise globale du projet au même titre que la section courante du canal.

UNE REMISE EN ÉTAT DES TERRAINS POUR UN USAGE AGRICOLE

Un guide de prescriptions détaillées écrit avec les experts agro-pédologues de la Chambre d'Agriculture de la Somme précise **les principes clefs afin d'assurer la réussite de la remise en culture de sols** :

- + non mélange lors des excavations des horizons de sols agricoles ;
- + prévention des phénomènes de tassement ;
- + stabilité et portance des sols reconstitués ;
- + préservation de la qualité physico-chimique et sanitaire des sols et maîtrise des adventices ;
- + bon fonctionnement hydrique des sols reconstitués.

Durant les travaux, la maîtrise d'œuvre, assistée de la Chambre d'agriculture de la Somme, contrôlera les entreprises de travaux pour s'assurer qu'elles suivent le guide de la restitution des terrains.

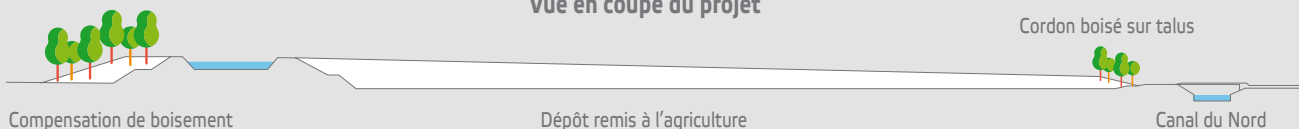
LE CHOIX DE LA LOCALISATION DES ZONES DE DÉPÔTS

La localisation des zones de dépôts a fait l'objet de nombreux échanges avec les représentants de la profession agricole, les élus locaux et les agro-pédologues de la Chambre d'agriculture de la Somme. Au-delà de leur localisation, le maître d'œuvre étudie la forme et le modelé précis des dépôts, afin d'assurer leur intégration dans le paysage et des pentes permettant l'usage agricole.

Trois principales contraintes conditionnent la localisation des dépôts :

- + **La distance de transport** : les zones les plus proches du chantier sont privilégiées afin de limiter les coûts et nuisances générés par le transport ;
- + **La qualité agronomique** des sols recevant des dépôts ;
- + **Les critères environnementaux** : le code de l'environnement s'applique et interdit la mise en dépôts dans des zones d'intérêt écologique.

Vue en coupe du projet



PENDANT



APRÈS



COMMENT S'ORGANISE LE PROJET ?

QUI PILOTE LE PROJET ?

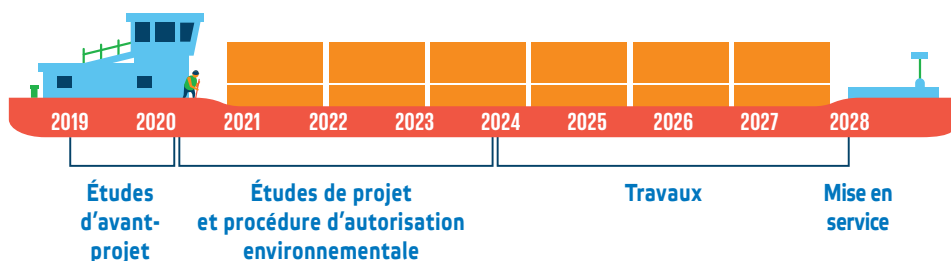
Maître d'ouvrage du projet depuis 2017, la Société du Canal Seine-Nord Europe est devenue en avril 2020 un établissement public local. La Région Hauts-de-France et les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme pilotent ainsi ce grand projet, en partenariat avec l'État et avec le soutien de l'Europe. **Cette gouvernance permet une intégration forte du projet dans les territoires traversés et une écoute des attentes de chacun.** Une fois le Canal Seine-Nord Europe mis en service, l'exploitation et la maintenance seront confiées à Voies navigables de France.

COMMENT EST-IL FINANCÉ ?

L'investissement nécessaire à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe s'établit à 5,1 milliards d'euros courants. La convention définitive de financement a été signée le 22 novembre 2019 à Nesle.

PROCHAINES ÉTAPES

(DE PASSEL, DANS L'OISE, À AUBENCHEUL-AU-BAC, DANS LE NORD)



Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



www.canal-seine-nord-europe.fr